



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER, Romain BOUVET (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Christelle BRIU, Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

Secrétaire de séance : Coline MARGUERETTAZ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 12 - **Votants :** 13

Date de la convocation : le 20 novembre 2024

Date de publication : 29 novembre 2024 au 29 janvier 2025

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE FUEL

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la fourniture et la livraison de fuel domestique et fuel premium pour la commune de Séez.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée, conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre en application des articles L.2125-1, R.2162-2 à R.2162-4 du code de la commande publique.

Le marché commencera à la date d'exécution fixée au 1^{er} Janvier 2025 jusqu'au 31 Décembre 2025.

Il sera renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale de l'accord-cadre est de 4 ans.

La quantité minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 30 000 litres. Cette quantité sera identique pour chaque période de reconduction.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyée le 17/09/2024.
La date limite de remise des offres était fixée au 25/10/2024 à 12h00.
Les critères d'attribution pondérés étaient les suivants :

- Prix : 60%
- Délai de livraison : 20%
- Respect de livraison : 10%
- Réduction consentie : 10%

1 offre a été déposée par la société TOTAL ENERGIES PROXI SUD-EST.

Celle-ci étant conforme et régulière, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché.

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** le marché à la société TOTAL ENERGIES PROXI SUD-EST
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et l'ensemble des documents correspondants
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Coline MARGUERETTAZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be "CM", written over a horizontal line.